
Présidence : Ukraine**967^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**1. Date : Jeudi 17 octobre 2013

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 11 h 30

2. Président : Ambassadeur I. Prokopchuk3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Élection présidentielle tenue en Azerbaïdjan le 9 octobre 2013* : Azerbaïdjan (annexe), Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/819/13/Rev.1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/820/13), Suisse (également au nom du Liechtenstein) (PC.DEL/822/13 OSCE+), Canada (PC.DEL/828/13 OSCE+), Biélorussie, Turquie (PC.DEL/825/13), Fédération de Russie (PC.DEL/831/13), Arménie (PC.DEL/824/13 OSCE+), Norvège, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Président
- b) *Rapport final du BIDDH de l'OSCE sur la mission d'observation de l'élection présidentielle du 26 juin 2013 en Mongolie* : Mongolie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/826/13), Suisse (également au nom du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège) (PC.DEL/821/13 OSCE+)
- c) *Liberté des médias en Lituanie* : Fédération de Russie (PC.DEL/832/13), Lituanie (PC.DEL/830/13)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE**

- a) *Visite du Président en exercice en Asie centrale* : Président
- b) *Participation du Président en exercice à la Conférence internationale de haut niveau intitulée « Sécurité et viabilité énergétiques – le point de vue de l'OSCE », qui doit avoir lieu à Achgabat les 17 et 18 octobre 2013* : Président
- c) *Conférence de l'OSCE tenue à Kiev les 10 et 11 octobre 2013 sur les questions prioritaires pour la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme* : Président
- d) *Conférence internationale sur l'antisémitisme tenue à Kiev les 15 et 16 octobre 2013 à l'occasion du centième anniversaire du procès Beilis* : Président
- e) *Trente-huitième réunion du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents (MPRI) d'Ergneti prévue le 18 octobre 2013* : Président
- f) *Vingt-sixième cycle des Discussions internationales de Genève devant se dérouler à Genève (Suisse) les 5 et 6 novembre 2013* : Président

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution du rapport du Secrétaire général* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- b) *Visite effectuée par le Secrétaire général à Rome le 14 octobre 2013* : Directeur du Bureau du Centre de prévention des conflits
- c) *Participation du Secrétaire général à la Conférence thématique annuelle de l'OSCE, qui a eu lieu au Centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève (Suisse) les 11 et 12 octobre 2013* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- d) *Premier cours de médiation organisé par l'OSCE en Suisse du 6 au 11 octobre 2013* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- e) *Réunion du groupe de travail à composition non limitée sur le cycle du conflit prévue le 22 octobre 2013* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- f) *Lancement du nouveau site Web de l'OSCE* : Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 4 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Journée internationale de la fille, observée le 11 octobre* : Canada (PC.DEL/829/13 OSCE+)

- b) *Session d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, qui a eu lieu à Budva (Monténégro) du 13 au 15 octobre 2013 : Assemblée parlementaire de l'OSCE*
- c) *Conférence méditerranéenne de l'OSCE sur le renforcement du rôle des femmes dans la vie publique, politique et économique devant se tenir à Monaco les 28 et 29 octobre 2013 : Président*
- d) *Atelier régional sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, devant se tenir à Kiev les 5 et 6 novembre 2013 (CIO.GAL/135/13 OSCE+) (CIO.GAL/141/13 OSCE+) : Président*
- e) *Questions d'organisation liées à des projets de décisions du Conseil ministériel dans le domaine de la dimension humaine : Président*

4. Prochaine séance :

Jeudi 24 octobre 2013 à 10 heures, Neuer Saal

967^e séance plénière

Journal n° 967 du CP, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AZERBAÏDJAN

L'élection présidentielle en République d'Azerbaïdjan s'est déroulée le 9 octobre 2013. Dix personnes se sont portées candidates à la présidence. Près de 5 500 bureaux de vote ont été mis en place sur l'ensemble du territoire azerbaïdjanais et reliés au Système d'information automatisé de l'État, qui communiquait régulièrement et en temps réel les résultats du scrutin au centre d'information « Élection » de la Commission électorale centrale. Mille bureaux de vote (près de 20 pour cent) étaient équipés de caméras Web pour observer en ligne le déroulement du scrutin.

Le taux de participation de la population a été élevé. En effet, plus de 72 pour cent des électeurs inscrits ont participé au scrutin. La Commission électorale centrale de la République d'Azerbaïdjan a annoncé les résultats préliminaires le 10 octobre 2013. Selon la Commission, le président sortant Ilham Aliyev a remporté une victoire écrasante, avec 84,55 pour cent des voix.

La Commission n'a pas reçu de plaintes significatives durant le jour du scrutin. Les quelques problèmes signalés par téléphone ont été immédiatement réglés.

L'élection a été suivie par plus de 53 000 observateurs, dont 1 300 observateurs internationaux représentant l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Parlement européen, la Communauté d'États indépendants, l'Organisation pour la démocratie et le développement économique (GUAM), l'Organisation de la coopération islamique, la Coopération économique de la mer Noire, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, l'Organisation de coopération économique, l'Organisation de coopération des États turcophones, le BIDDH et d'autres organisations internationales, ainsi que des délégations nationales de près de cent pays d'Europe, d'Asie, et d'Amérique du Nord et du Sud. Les chefs et les membres des commissions électorales centrales du Kazakhstan, de l'Ukraine, de la Moldavie, de la Turquie et de la Lettonie étaient également présents en Azerbaïdjan pour observer l'élection. Nous aimerions adresser nos remerciements à ces organisations internationales, institutions nationales et pays qui ont répondu positivement à notre demande et envoyé leurs observateurs en Azerbaïdjan.

En outre, plus de 50 000 observateurs locaux, dont des représentants de partis politiques, des ONG et des observateurs indépendants ont suivi le processus électoral. L'élection a été couverte par plus de 100 médias étrangers.

Des sondages à la sortie des urnes ont été réalisés dans de nombreux bureaux de vote, et leurs résultats ont été, pour l'essentiel, proches des statistiques officielles communiquées par la Commission électorale centrale de l'Azerbaïdjan.

Les observateurs internationaux qui ont suivi l'élection présidentielle ont déclaré que, globalement, celle-ci avait été libre, juste et transparente, et constituait un pas important vers le développement démocratique de l'Azerbaïdjan. Le processus électoral avait été bien géré, et la procédure de vote s'est déroulée de façon pacifique et professionnelle durant la période préélectorale et le jour du scrutin.

Nous remercions tous nos amis et partenaires qui ont félicité le président Aliyev d'avoir remporté l'élection, qui s'est déroulée conformément aux normes internationales.

Je tiens à exprimer nos remerciements à Son Excellence M. Leonid Kozhara, Président en exercice de l'OSCE, pour sa déclaration sur l'élection présidentielle en Azerbaïdjan, dans laquelle il félicitait la population et les autorités azerbaïdjanaises de la réussite de cette élection, qui représente un grand pas en avant vers le développement démocratique de leur pays. Je tiens également à remercier Son Excellence M. Lamberto Zannier, Secrétaire général de l'OSCE, pour la lettre de félicitations qu'il a adressée à Son Excellence le Président Ilham Aliyev.

L'élection de 2013 a constitué une étape décisive vers le développement démocratique, l'établissement d'une société libre et fondée sur la prééminence du droit en Azerbaïdjan. Les résultats de l'élection ont montré une nouvelle fois que le Président Ilham Aliyev jouissait de la confiance d'une forte majorité d'électeurs, qui ont associé son nom aux progrès politiques, économiques et sociaux impressionnants accomplis au cours des dix dernières années, et choisi de renouveler son mandat pour diriger le pays.

Concernant l'évaluation électorale faite par le BIDDH et la déclaration du Département d'État américain relative à l'élection présidentielle en Azerbaïdjan, je tiens à réaffirmer que nous ne les acceptons pas, car nous considérons qu'elles sont dénuées d'objectivité, tendancieuses et nuisibles pour nos relations. L'observation des élections en Azerbaïdjan n'avait jamais donné lieu à la publication d'un rapport du BIDDH d'une telle partialité et d'évaluations semblables émanant du Département d'État américain.

Selon nous, ce rapport a été délibérément rédigé en vue de faire pression sur l'Azerbaïdjan, même si le motif, la raison, ou l'évidente finalité de cette pression ne nous apparaissent pas clairement. Les autorités azerbaïdjanaises ont, dès le début, souligné que la tenue d'une élection libre, juste et transparente était dans l'intérêt premier de notre pays.

Il est déplorable que le rapport du BIDDH et ses auteurs aient essayé de dénaturer la véritable signification des résultats des élections et de jeter une ombre sur la volonté réelle du peuple de la République d'Azerbaïdjan. Quelques violations sporadiques et irrégularités techniques ont été généralisées et ont terni injustement le résultat global de l'élection.

Je tiens à souligner que la Commission électorale centrale s'est réunie hier pour examiner les plaintes formulées depuis le jour du scrutin et que huit cas seulement d'irrégularités ont été présentés par les requérants. La question est de savoir si ces violations ont été enregistrées par le BIDDH et ce qui a constitué la base de leur évaluation.

Sur plus de 1 300 observateurs, seul le BIDDH a présenté une évaluation sans fondement et contestable de l'élection, sans tenir compte des résultats et des conclusions du reste de la Mission internationale d'observation des élections, à savoir l'équipe d'observation de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, dirigée par M^{me} Dorris Barnet, les 280 observateurs à court terme de l'OSCE, conduits par M. Michel Voisin, du Coordonnateur spécial désigné par le Président en exercice de l'OSCE, et les missions d'observation électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Parlement européen. Les chefs de ces quatre missions d'observation électorale ont refusé de signer les évaluations du BIDDH car celui-ci n'a pas accepté que leurs observations soient incluses dans le rapport de la Mission. Ce n'est pas la première fois que le BIDDH se trouve dans cette situation, aussi délicate que ridicule, qui nuit non seulement à la confiance et à la crédibilité des autorités de l'Azerbaïdjan, mais aussi aux partenaires du BIDDH en matière d'observation électorale.

Je tiens à rappeler que les autorités de l'Azerbaïdjan ont maintes fois exprimé de sérieuses réserves sur la méthodologie d'observation électorale du BIDDH, notamment en réponse au rapport élaboré par la mission d'évaluation des besoins du BIDDH et au rapport intérimaire du BIDDH sur l'élection présidentielle en Azerbaïdjan publiés plus tôt cette année. Le BIDDH n'a pas répondu sur le fond aux observations de la partie azerbaïdjanaise et s'est limité à quelques révisions techniques.

Nous pensons que la partialité de l'évaluation électorale présentée par le BIDDH ne fait pas honneur à cette institution, et n'accroît pas notre confiance dans son rôle et la méthodologie qu'elle applique pour observer les élections. Les activités que le BIDDH a menées durant la période préélectorale et le jour du scrutin en Azerbaïdjan ont été extrêmement politisées. Malgré le souci d'ouverture et de coopération de la partie azerbaïdjanaise et de la grande majorité des observateurs internationaux, l'équipe du BIDDH en Azerbaïdjan a été incapable de faire preuve d'un esprit constructif et de compréhension mutuelle.

Nous avons l'impression que les résultats et les conclusions techniques sont utilisés comme un instrument de pression politique et que cette situation préoccupante exige d'être examinée de manière détaillée par le Conseil permanent.

La partie azerbaïdjanaise regrette sincèrement que le BIDDH, créé pour aider les États participants de l'OSCE en matière électorale, ait été transformé en un instrument visant à déstabiliser une société, et que les rapports d'évaluation électorale produits par cette institution puissent déclencher une campagne de dénigrement dans les médias internationaux.

Tant que quelques pays importants continueront d'exploiter abusivement la partialité du BIDDH pour appliquer aux États participants de l'OSCE un traitement préférentiel, l'impartialité, l'indépendance et le professionnalisme de cette institution, ainsi que la méthodologie qu'elle emploie, seront gravement affaiblis.

Monsieur le Président,

J'ai trouvé que la lettre adressée le 14 octobre par le Directeur du BIDDH à Son Excellence le Ministre Leonid Kozhara, Président en exercice de l'OSCE, était d'une part un signe de désarroi, et d'autre part une tentative malsaine d'imposer à la direction de l'OSCE les allégations sans fondement du BIDDH. Il va sans dire que les suppositions de M. Lenarčič ne sont pas partagées par d'autres missions d'observation électorale. De même, sa volonté de convaincre que les capacités de discernement du BIDDH sont irréfutables sur le plan professionnel n'est pas non plus crédible au regard des arguments que j'ai avancés précédemment.

Je pense que le rôle dont se félicite le Directeur du BIDDH dans sa lettre pourrait se justifier si son institution et lui-même avaient bénéficié du soutien et de la confiance de tous les États participants de l'OSCE. Or ce n'est manifestement pas le cas. De plus en plus souvent, les rapports d'observation électorale du BIDDH font l'objet de manipulations, de pressions politiques, d'actions unilatérales et d'autres approches non coopératives de la part de certaines délégations auprès de l'OSCE. Cette situation n'est pas normale. Chaque État participant de l'OSCE suit sa propre trajectoire de développement et s'inscrit dans son propre environnement de sécurité. Comment les experts du BIDDH, qui sont détachés par les États participants de l'OSCE, peuvent-ils prétendre qu'ils sont la seule source légitime des évaluations électorales s'ils n'ont quasiment aucune connaissance de la région, du pays et des menaces qui existent dans ces parties de la région de l'OSCE ?

En conséquence, notre délégation recommande vivement que le rôle anormal joué par le BIDDH dans la mission conjointe d'observation électorale dans certains pays soit examiné ainsi que la méthodologie qu'il emploie pour évaluer les processus et l'environnement liés aux élections. À cet égard, nous avons l'intention de préparer un projet de décision concis pour la réunion du Conseil ministériel de Kiev qui, nous l'espérons, lancera le débat sur cette question importante.

Le peuple azerbaïdjanais a fait le choix conscient et irréversible du développement indépendant et démocratique. Ce choix a été fait dans l'intérêt suprême de notre nation et de l'ensemble de la région de l'OSCE. Doté d'une vision claire de l'avenir de l'Azerbaïdjan et fort de la confiance et du soutien massifs de son peuple, le Président de l'Azerbaïdjan poursuivra ses efforts en vue de renforcer la démocratie et la prospérité de notre pays, qui contribue de manière importante à la paix et au développement de la région de l'OSCE.

Je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.